

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 18 JUILLET 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Christian ROCCI
M. Eric DESHAYES par M. Paul-Roger GONTARD
M. Kader BELHADJ par Mme Martine CLAVEL
Mme Anne GAGNIARD par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Loïc QUENNESSON
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Kamila BOUHASSANE
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Arnaud RENOARD par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

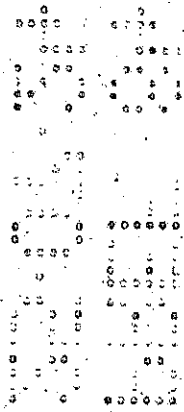
ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
M. Paul RUAT
Mme Martine BAREL
Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

24

FONCIER - ACQUISITIONS : NPNRU quartier des Olivades - Acquisition auprès de Grand Delta Habitat des parcelles cadastrées section HN n°357 et 691 sises Place Perlette.

Mme LABROT

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le 27 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la Convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain qui porte l'ambition de transformer en profondeur les Quartiers dits de la Politique de la Ville (QPV).

Le quartier des Olivades constitue un des projets majeurs du Programme de Renouveau Urbain pour lequel la ville d'Avignon a récemment engagé des études de maîtrise d'œuvre urbaine. Le projet urbain ouvrera à des changements en profondeur avec un renouvellement des espaces publics, de nouvelles opérations de diversification immobilière, la reconstitution de l'offre commerciale et plus constitution d'une nouvelle centralité de quartier qui ira de pair avec la poursuite de l'apaisement de la Rocade Charles de Gaulle.

Dans cette optique, le bailleur social Grand Delta Habitat a achevé la démolition de la résidence « Ventoures Nord », située sur les parcelles cadastrées section HN n°357 et 691.

Programmé pour une production de logement à l'horizon 2027, ce foncier, aujourd'hui en nature de terrain nu, fait d'ores et déjà l'objet d'une occupation transitoire : le site est à disposition de l'association Les Jeunes Pousses dont la mission est de créer un lieu d'agriculture urbaine et de rencontre des habitants.

La convention ANRU prévoit l'acquisition par la ville d'Avignon dudit ténement foncier correspondant à une assiette foncière de 5 194 m² au prix de 15 €/m² soit un total 77 910 €. Aussi, l'acquisition de ladite parcelle constituera auprès de l'ANRU un jalon opérationnel qui permettra d'engager l'opération de renouvellement urbain des Olivades et de bénéficier d'un acompte sur les financements prévus à la Convention NPNRU.

Etant ici précisé que le prix correspond à la valeur définie dans l'avis de la direction de

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

immobilier de l'Etat en date du 23 janvier 2024.

Les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la Convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
approuvée en Conseil Municipal le 27 novembre 2019,
Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 23 janvier 2024,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Développement territorial et urbain

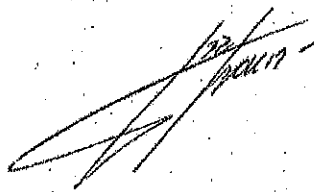
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section HN n°357 et 691 sisés place Perlette en nature de terrain nu, d'une superficie de 5 194 m² auprès de Grand Delta Habitat, dont le siège est situé à Avignon 3 rue Martin Luther King;
- **DECIDE** que cette acquisition est fixée au prix de 77 910 € conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 23 janvier 2024;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2111, fonction 555, programme ATAP01, opération 2021OP1233 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

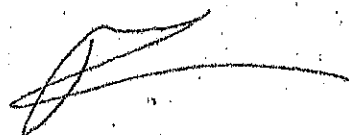
ADOPTE

N'a pas participé au vote : M. Paul-Roger GONTARD.

Pour le Maire,
Par délégation,
le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM



Le Secrétaire de Séance
M. Christian ROCCI



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

PARVENU A LA PREFECTURE LE 25 JUIL. 2024

ACTE PUBLIE LE 26 JUIL. 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :